RAPPORT DU MAIRE - 2019

FAITS SAILLANTS - RAPPORT FINANCIER

Conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi 122*, adoptée dans l'objectif de reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs, et conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019 de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Préparé par Desaulniers, Gélinas, Lanouette, s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, firme de vérification externe, le rapport financier 2019 fait état d'un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 419 859\$. L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté est de 1 112 464\$ et le surplus accumulé affecté est de 414 053\$. La dette à long terme au 31 décembre 2019 est de 1 442 100\$. Ainsi, nous avons eu une lettre d'affirmation de l'audit des états financiers et du taux global de taxation réel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et si le taux global de taxation réel a été établi, dans tous les aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

En 2019, la Municipalité a principalement travaillé à la réalisation des travaux de revitalisation du noyau villageois. Ce projet totalise un montant de 1 679 847\$ au 31 décembre 2019. La réalisation de ces travaux est attribuable en grande partie à un montant de 582 912\$ relevant du programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), de 175 000\$ financé à même les montants reçus des carrières et sablières, de 200 000\$ financé à même le surplus accumulé non affecté et d'un montant de 25 000\$ relevant du député M. Pierre Giguère et 45 000\$ relevant du député M. Simon Allaire.

Toujours dans l'idée de développer un lieu de proximité, d'appartenance et d'accès aux produits et services locaux et régionaux aux résidents permanents et saisonniers, la Municipalité s'est portée acquéreur à l'été 2019 d'un immeuble sis au 1890 chemin Principal « ancien presbytère ». Cet immeuble est situé au cœur du village. Ayant effectué certaines améliorations au bâtiment en 2019, le conseil municipal souhaite par cette acquisition procéder à la mise en place de bureaux administratifs municipaux, d'une salle de réunion et souhaite ouvrir aux professionnels de la santé régit par un ordre professionnel désirant offrir des services à la population.

RAPPORT DU MAIRE - 2019

FAITS SAILLANTS - RAPPORT FINANCIER

L'année 2019 fut une année charnière qui a permis de revitaliser le village, d'y donner un nouveau souffle qui permettra sans doute d'optimaliser le milieu de vie du noyau villageois en le rendant accueillant. D'ailleurs, la mise en place de candélabres, de lumières décoratives illumine maintenant le cœur villageois en saison hivernale. Ces actions portées en 2019 ont pour objectif d'accroître le sentiment d'appartenance des citoyens à leur municipalité.

Désirant également améliorer la communication auprès de ces citoyens, le site internet municipal a fait peau neuve en 2019. La Municipalité a également instauré la mise en place de l'infolettre et de l'Alertes municipales. De plus, 2019 a également été marquée par le déploiement de la fibre optique par Maskicom, organisme de la MRC de Maskinongé et par l'installation d'une borne électrique au cœur du village.

En conclusion, étant à notre dernière année de contrat hivernal 2019-2020, la Municipalité a entamé une démarche approfondie afin que soit évaluée la possibilité d'effectuer le déneigement à l'interne. Une décision a d'ailleurs été ainsi prise en 2020 en ce sens.

Josée Magny, mairesse

08-09-2020